

Non qu'elle ait une signification politique pour moi ni pour quiconque, mais tous les chefs d'entreprises au Canada aimeraient bien connaître la réponse à cette question.

C'est une question toute simple et la réponse ne devrait pas tarder. J'aimerais bien convaincre le secrétaire parlementaire de la nécessité absolue d'obtenir la réponse à ma question avant que l'on soit témoin des conséquences des mesures prises par le gouvernement et ses représentants.

Il nous tarde en effet de savoir de quelle autorité légale le gouvernement s'est prévalu pour imposer à la loi de l'impôt sur le revenu et à d'autres lois des changements qui n'ont pas encore été approuvés.

M. Smith: Madame le Président, je prends note de la requête du député et j'en parlerai au ministre concerné.

M. Paposki: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire ce qu'il advient de ma question n° 2214. A-t-on entrepris d'y répondre?

M. Smith: Je le crois bien, madame le Président, mais je vais me renseigner.

M. Young: Madame le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire quand nous pouvons nous attendre que les réponses aux questions n°s 3380 à 3438 seront déposées. J'ai constaté récemment que certains ministres transmettaient les réponses à ces questions à certains députés sans répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Le secrétaire parlementaire avait cependant promis d'essayer d'obtenir le plus tôt possible les réponses à ces importantes questions qui ont trait au rapport «Obstacles». Le secrétaire parlementaire peut-il me dire quand ces réponses seront déposées en bonne et due forme à la Chambre au lieu d'être simplement communiquées aux députés?

M. Smith: Madame le Président, je me renseignerai là-dessus au nom du député.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

Mme le Président: Le député de Skeena.

M. David Smith (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de documents n° 71 inscrit au nom du député de Skeena?

Mme le Président: J'ai appelé le député, mais il n'est pas à la Chambre.

M. Smith: Je demande que les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les avis de motion portant production de documents restent-ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Société Canagrex—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE VISANT À CONSTITUER LA SOCIÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 janvier, de la motion de M. Whelan: Que le bill C-85, tendant à constituer la société Canagrex ayant pour objet de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir reprendre mon intervention sur le bill C-85. Les remarques que j'ai faites m'amènent de nouveau à comparer les avantages respectifs des sociétés et des ministères et à me demander si le rêve du ministre devrait se réaliser par le truchement d'une nouvelle société de la Couronne ou plutôt d'une nouvelle direction du ministère de l'Agriculture.

Cela m'amène aussi à me demander à quoi servent les ambassades et leur personnel et si les objectifs visés peuvent être atteints avec l'effectif prévu pour la société et le budget qu'elle est censée avoir.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Je crois sincèrement qu'il travaille très fort, qu'il est sincère et qu'il s'intéresse aux questions agricoles. Je me demande néanmoins s'il arrive à obtenir ce qu'il veut de ses collègues. Le ministre essaie depuis une éternité d'obtenir l'approbation du cabinet au sujet du bill. Au moment de présenter la loi sur la société Canagrex, le ministre a indiqué qu'il faudrait un budget de 62.3 millions et un effectif de 150 employés environ. Il est clair que le cabinet n'a pas été d'accord et que le ministre a eu du mal à convaincre ses collègues de satisfaire à sa requête, parce que le cabinet désapprouvait le budget de 62.3 millions et l'effectif prévu. Ils ont même approuvé un budget de 12.3 millions et un effectif de 12 personnes. Dès le départ, la société Canagrex se trouvait amputée de 50 millions et de 138 employés. Cela met sérieusement en cause l'efficacité de la Société.

Une question que je me pose sérieusement, c'est de savoir pourquoi les ambassades et les consulats ne pourraient pas promouvoir la vente de nos produits agricoles à l'étranger. J'aurais cru que le gouvernement se serait emparé des idées que le député d'Elgin (M. Wise) a formulées au sujet de la taxe sur l'exportation des denrées agricoles. Celui-ci a notamment proposé de mettre à contribution les ambassades, les bureaux commerciaux et les consulats dans toutes les régions du monde pour promouvoir la vente de nos denrées agricoles. Il existe une quinzaine de ces bureaux à travers le monde; pourtant, nous n'avons des représentants du secteur agricole au sein des effectifs que de 10 d'entre eux. J'estime que ces bureaux-là sont situés dans des régions qui ne sont pas les plus prometteuses en ce qui concerne l'exportation des denrées agricoles. Sauf erreur, nous ne comptons qu'un seul représentant agricole en poste pour l'ensemble de nos ambassades et consulats dans les pays du Tiers-Monde vers lesquels nous exportons 23 p. 100 environ de toutes nos denrées agricoles.